Bylage aan brief van 12 Feb. 1566 (1567)

A Monseigneur

Monsr le Prince d'Oranjne Burgrave et Gouverneur de la ville d'Anvers et Messrs les Burgmestres Eschevins et Conseil de lad. ville d'Anvers.

Remonstrent humblement les bourgeois et manans de ceste ville d'Anvers faisans profession de l'Evangile comme ilz ont eu et ont encores a present certaine confiance que l'accord faict entre vre Exce et vos Sres et eulx supplians pour la pacification des troubles apparens pour le faict de la Religion demoureroit ferme et inviolable jusques a ce que autrement fut ordonne par la Mte du Roy nre Sire avecq l'advis des estatz generaulx dont aussi a este faicte publication solennelle pour asseurer un chascun en l'exercice de sa Religion permis par provision. Or est il que les remonstrans s'apperçoivent assez que non obstant les accordz passez pour le faict et exercice de lad. Religion que grandz changemens alterations et calamitez adviennent journellement au pays et ung aux environs tant par emprisonnemens comme rigoureuses executions tellement que tant ung que ailleurs les subiectz treshumbles de sa Mte ont conceu opinion que son Altesse ne seroit aulcunement d'intention d'entretenir ny endurer lesd. accordz et ce qui s'est passe pour le faict de la Religion ains les traicter de la mesme façon que les aultres Pasquon les supplians requierent treshumblement V. S. et vos Sres (affin d'asseurer le peuple et la trafficquent) nous vouloir clerement et promptement declarer sinon obstant ce que dessus vre volonte et intention est de maintenir ledit accord ferme ou non affin qu'un chascun sache comment se regler en ferez bien. Signe Cor. Rhetius.

Stadsarchief Antwerpen
Privilegekamer 2404
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/8545